



Premiers résultats de la Loire



recensement
agricole
2010

Loire, terre d'élevage

En 2010, la Loire compte 5 700 exploitations agricoles qui valorisent 233 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU). Le territoire agricole couvre près de la moitié de la superficie totale du département. La Loire représente 15 % des exploitations de la région et 16 % de la surface agricole régionale.

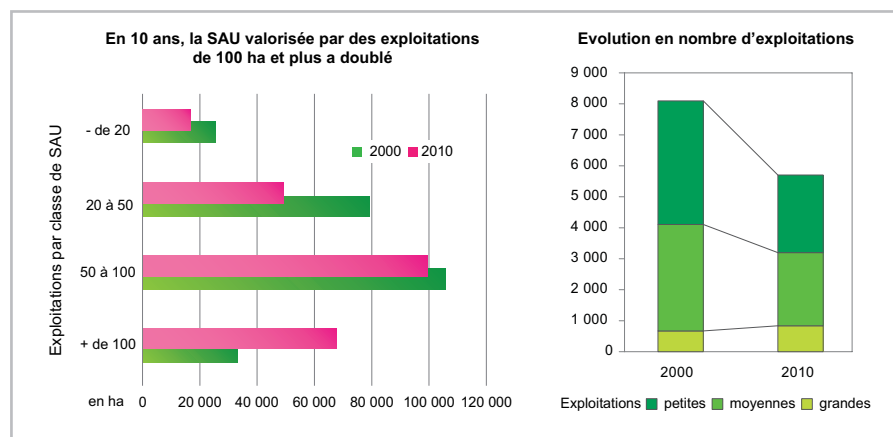
Depuis le recensement 2000, restructuration, concentration et agrandissement des exploitations se poursuivent : le nombre de grandes* exploitations progresse de 25 %, tandis que 37 % des petites* et 31 % des moyennes* disparaissent. En 10 ans, à un rythme annuel de 3,4 %, le nombre d'exploitations a ainsi baissé de 30 %. Cette diminution est conforme à la moyenne régionale (-31 %). Dans le même temps, la SAU perd 4 % alors que celle de la région régresse de 6 %. La surface moyenne des exploitations ligériennes dépasse celle des exploitations rhônalpines. Elle passe de 30 ha en 2000, à 41 ha avec de grandes disparités : 13 ha en moyenne pour les petites exploitations et 88 ha pour les grandes.

En 2010, 3 200 exploitations sont classées en moyennes et grandes exploitations. Elles représentent 56 % de l'effectif, cultivent 86 % de la SAU et contribuent à 93 % de la production potentielle de la Loire.

Les exploitations individuelles restent largement majoritaires : 80 % de l'ensemble, 96 % parmi les petites structures. La part des formes sociétaires progresse et représente 73 % des grandes et 15 % des moyennes. La moitié des grandes exploitations ont opté pour le statut de groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC). Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) connaissent une forte progression.

Trois hectares sur quatre sont en location en 2010 contre deux sur trois en 2000. Près des trois quarts de la SAU de la Loire sont valorisés par des exploitations qui ont une SAU de plus de 50 ha.

*Les exploitations sont classées en petites, moyennes ou grandes, selon que leur production brute standard est inférieure à 25 000 €, comprise entre 25 000 et 100 000 €, supérieure à 100 000 € (cf. définitions page 4)



Le recensement agricole 2010 fournit une photographie complète et détaillée de notre agriculture, et permet de mesurer son évolution. Le présent 4 pages analyse les premiers résultats pour la Loire.

Le développement du salariat et l'évolution rapide des structures de production laitière sont parmi les évolutions les plus marquantes. Les actions de préservation des ressources environnementales, le développement des circuits courts, la progression des signes officiels de qualité et d'origine et celle de l'agriculture biologique sont soulignés et donnent une image positive et dynamique de l'agriculture départementale. Le constat de la réduction de 4% de la surface utile marque cependant l'urgence des mesures de réduction de la consommation des espaces agricoles mises en place par la récente loi de modernisation de l'agriculture.

Ces tendances générales depuis le précédent recensement de 2000 seront précisées au fur et à mesure de la diffusion des résultats complets. Le recensement agricole joue ainsi pleinement son rôle d'outil essentiel à la connaissance du secteur agricole et de nos territoires, au pilotage de l'action publique et à son évaluation, ainsi que d'aide à la décision pour les responsables professionnels et les chefs d'entreprises. Que tous les acteurs ayant contribué à sa réalisation, et en premier lieu les agriculteurs de notre département, en soient remerciés.

Philippe Estingoy
Directeur départemental
des territoires de la Loire

Un paysage herbager

La quasi totalité de la SAU du département (98 %) est destinée à l'alimentation des cheptels. Les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures fourragères occupent 87 % de la SAU du département. La STH est composée à 92 % de prairies productives. Les cultures fourragères sont pour près des trois quarts des prairies temporaires semées depuis 2004, le reste, du maïs fourrage et des prairies artificielles (luzerne, trèfle...). Les cultures annuelles sont des céréales essentiellement destinées à l'alimentation animale : blé (45 %), triticale (20 %), orge (19 %) et maïs grain (12 %).

Les cultures permanentes ne représentent que 1 % de la SAU mais ont un potentiel économique de production de 6 %. Elles se partagent entre vignes, fruits à pépins et à noyau.

La surface en vignes couvre près de 1 000 ha, elle a augmenté de 9 % depuis 2000. Le département bénéficie de six AOP* : Côte roannaise, Côtes du Forez et quatre appellations des Côtes du Rhône. 78 % des surfaces sont plantées en AOP, 18 % en IGP*. La viticulture concerne peu d'exploitations, 130 ont une activité dominante en viticulture, 260 une surface en vigne. Les vergers de la Loire ont perdu près d'un quart de leur surface depuis 2000. Pommiers de table, cerisiers et poiriers sont les trois principales espèces et bénéficient d'une notoriété : pomme du Pilat, cerise et poire du Jarez. Moins de 200 exploitations

ont une activité dominante en arboriculture. Les trois quarts des surfaces en pommiers sont cultivés par de grandes exploitations.

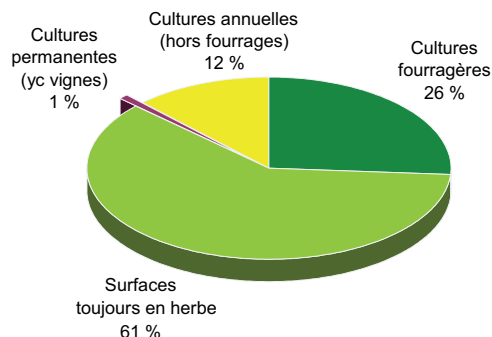
La main d'œuvre familiale reste majoritaire, le salariat se développe

En 2010, plus de 10 700 actifs agricoles permanents travaillent dans les 5 700 exploitations ligériennes, soit environ 3 % de la population active du département. Comme en 2000, près de deux actifs sur trois sont chefs ou co-exploitants. Avec les conjoints et autres membres de la famille travaillant sur l'exploitation, la main d'œuvre familiale atteint près de 90 % des actifs permanents. La plus grande part d'exploitations en forme sociétaire et l'agrandissement des structures influent sur les caractéristiques de l'emploi familial. La part des conjoints non co-exploitants diminue et celle du salariat familial augmente.

Le salariat permanent et temporaire progresse de plus de 40 % en 10 ans. Plus des trois quarts des salariés permanents non familiaux sont employés par les grandes (60 %) et moyennes (28 %) structures. Les élevages bovins concentrent les trois quarts du volume de travail. Le maraîchage et l'horticulture mobilisent près d'un tiers de la main d'œuvre salariée non familiale permanente.

Près d'un quart des chefs et co-exploitants sont pluriactifs. Ils sont près de 45 % dans les petites exploitations, et moins de 12 % dans les moyennes et grandes. Ils sont plus nombreux dans les exploitations orientées bovins viande ou autres herbivores.

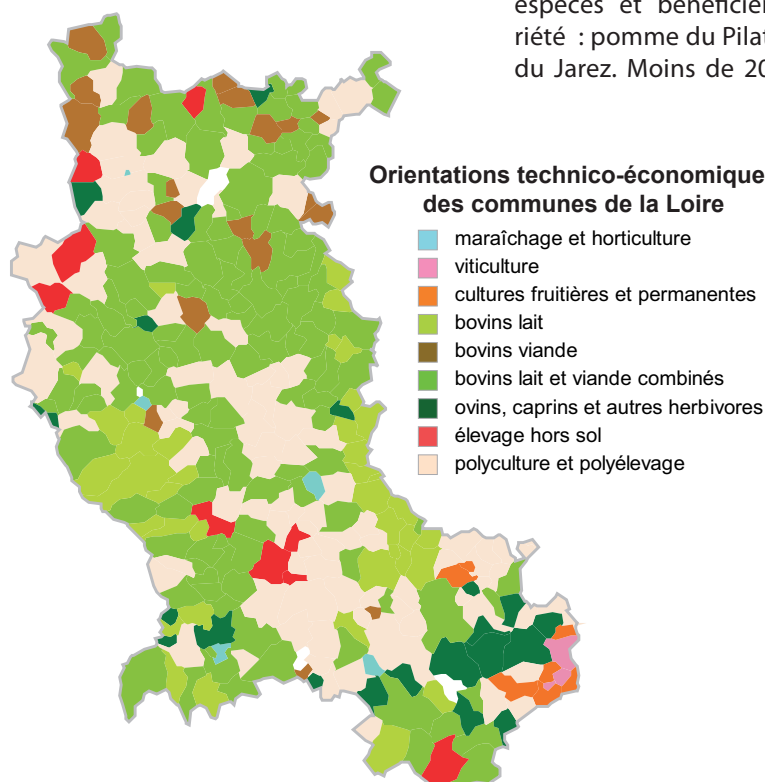
Des cultures dédiées à l'élevage



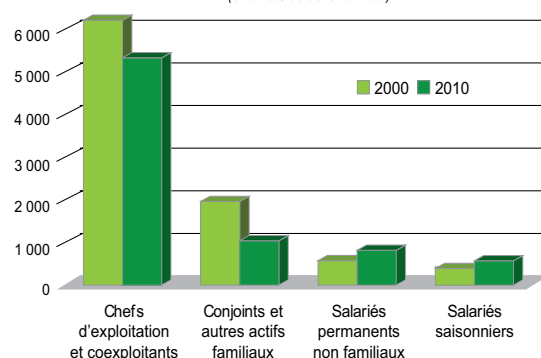
180 exploitations possèdent plus de 11 400 ruches en 2010 pour une production de 182 000 kilos de miel par an. En moyenne, 62 ruches par exploitation contre 44 en 2000.

*AOP : appellation d'origine protégée
*IGP : indication géographique protégée

Orientations technico-économiques des communes de la Loire



Evolution du volume de travail (en unités de travail annuel)



Les élevages se spécialisent

La Loire est essentiellement tournée vers l'élevage bovin avec une dominante lait qui tend à diminuer au profit de la viande. Le cheptel bovin, avec 302 000 têtes reste le premier de Rhône-Alpes et la Loire le premier producteur de lait de la région et du bassin laitier. En nombre d'exploitations spécialisées, ces deux filières étaient à peu près équivalentes en 2000, mais leurs structures continuent d'évoluer et se différencient.

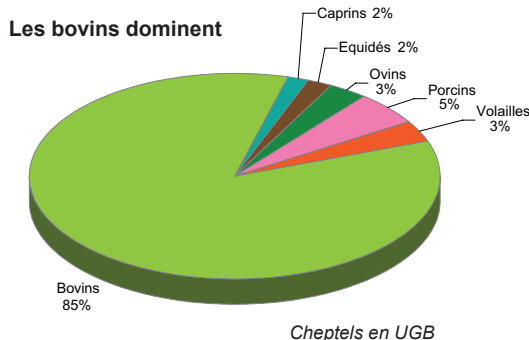
En orientation bovins lait, le nombre de grandes exploitations a doublé tandis que plus de deux petites exploitations sur trois ont disparu, le nombre d'exploitations chute de 38 %. En 2010, cette spécialisation est toujours leader et conserve le tiers du potentiel de production du département. Plus de 90 % de ses exploitations sont moyennes ou grandes et génèrent plus de 98 % de la production brute standard (PBS) bovins lait.

La baisse du nombre d'exploitations a été moins forte (19 %) dans la spécialisation bovins viande qui regroupe désormais le plus grand nombre d'exploitations, mais moins de 20 % du potentiel de production du département. Près de la moitié des exploitations demeurent de petites structures, elles ne pèsent que 15 % du potentiel de production de la filière. Le cheptel de vaches allaitantes est stable tandis que celui des vaches laitières a diminué de 12 % depuis 2000. La taille du troupeau s'agrandit et dépend surtout du type et de la spécialisation de l'exploitation. Dans les moyennes et grandes, le troupeau moyen est de 37 vaches laitières en spécialisation bovins lait et de 60 vaches allaitantes en bovins viande.

Les élevages spécialisés en production de porcs et de volailles représentent 17 % des grandes exploitations de la Loire, et 19 % des exploitations hors sol de la région. Les deux tiers de l'activité volaille sont consacrés à l'élevage de poulets de chair, environ 17 % à l'élevage de dindes et moins de 10 % à celui de poules pondeuses. La surface des bâtiments destinés à l'élevage des volailles de chair s'est réduite de 11 % depuis 2000 (-21 % dans la région) et la production de volailles recule. Les élevages porcins s'agrandissent, le tiers d'entre eux sont des grandes exploitations avec en moyenne plus de 300 têtes qui détiennent 92 % du cheptel porcin. Mais nombre de petits élevages (les deux tiers) subsistent avec une dizaine de têtes par structure.

Bien que minoritaire dans le département, la filière caprine s'est développée. Le nombre de petites exploitations ayant quelques chèvres a chuté. Les plus gros troupeaux se trouvent maintenant dans le Pilat suite au programme de revitalisation de la filière et l'obtention en 2009 de l'AOP Rigotte de Condrieu.

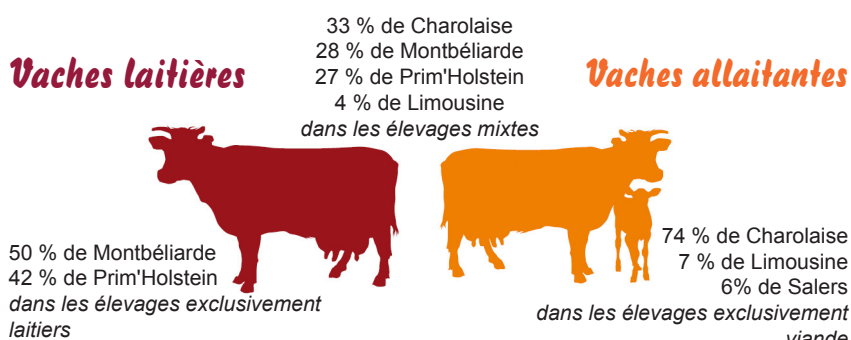
Les élevages ovins sont restés stables sur la Loire et sont pour la majorité des petites et moyennes structures.



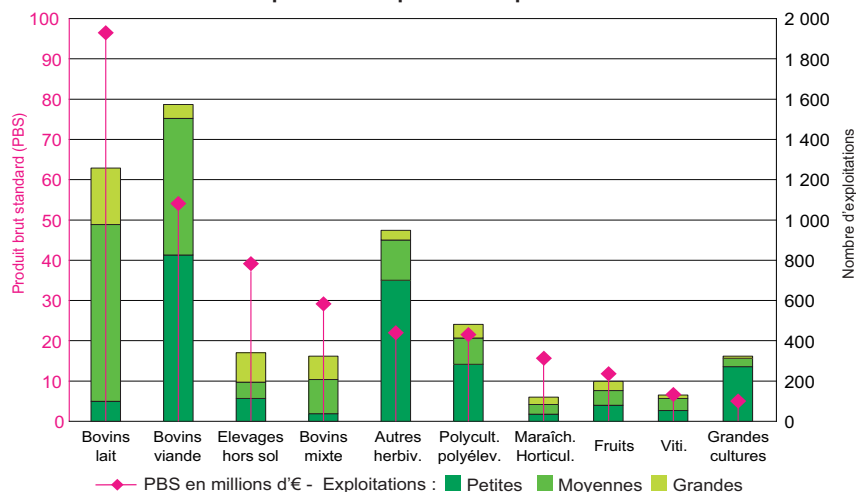
7 995 lapines mères en 2010 correspondant à 1335 UGB

Répartition du troupeau de vaches par OTEX : une spécialisation qui s'affirme

Orientation technico-économique	Vaches laitières		Vaches allaitantes		Autres bovins	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bovins lait	43 750	75,3	2 070	2,8	43 198	25,3
Bovins viande	31	0,1	52 339	70,9	83 175	48,8
Bovins lait et viande combinés	8 467	14,6	10 388	14,1	24 030	14,1
Ovins, caprins, autres herbivores	1 243	2,1	1 995	2,7	4 020	2,4
Elevage hors sol	1 740	3,0	3 536	4,8	7 758	4,6
Polyculture et polyélevage	2 823	4,9	3 071	4,2	7 559	4,4
Autres	15	ε	380	0,5	710	0,4
Total	58 069	100	73 779	100	170 450	100



L'élevage bovin domine en nombre pour la viande, en potentiel de production pour le lait



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Circuits courts et diversification

Comme en 2000, 13 % des exploitations pratiquent une activité de diversification sur place. La transformation des produits à la ferme (lait, fruit notamment) représente les deux tiers des activités de diversification. L'hébergement, la restauration à la ferme et les activités de loisirs se développent (20 %). Plus de la moitié des exploitations ayant une activité de diversification sont des structures moyennes.

Plusieurs bassins de consommation permettent à 23 % des exploitations de commercialiser leurs produits en circuits courts (c'est-à-dire en vente directe ou à un seul intermédiaire). Pour la moitié de ces exploitations, la commercialisation représente plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. La vente à la ferme est le circuit le plus fréquent (46 %), suivi de la vente sur les marchés (28 %). Ce sont les petites et moyennes exploitations qui sont le plus représentées (3/4) mais un tiers des grandes ont recours aux circuits courts.

Des chefs d'exploitations plus jeunes qu'en région, mais...

Les chefs d'exploitation et co-exploitants de la Loire sont, comme en 2000, légèrement plus jeunes que dans les autres départements de la région. Et pourtant, la part des moins de 40 ans est passée de 29 % à 24 % et celle des plus de 55 ans de 28 % à 30 %.

L'âge moyen de la première installation des chefs d'exploitation de la Loire est de 30 ans, et environ de 26 ans dans les grandes exploitations ou les exploitations orientées bovins lait. Depuis 2005, le nombre de dotations jeunes agriculteurs (DJA) est en hausse alors qu'il marque le pas au niveau régional. En moyenne, 97 DJA par an sont accordées dans la Loire pour 95 % dans les moyennes et grandes exploitations.

Les femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes sont moins nombreuses que dans le région, 21 % contre 23 %.

Préservation des ressources environnementales

Dans un département herbager, les pesticides ne sont pas très utilisés (80 % de la SAU sans traitement phytosanitaire). De plus, la moitié des surfaces agricoles ne reçoit ni engrais minéral ni produit phytosanitaire. 10 000 ha ont bénéficié d'une couverture de sol durant l'hiver 2009-2010 : couverts végétaux pièges à nitrates (CIPAN), cultures dérobées, engrais verts ou résidus végétaux.

A peine 7 % de la SAU est irrigable. En 2010, 10 000 ha ont été irrigués, essentiellement des cultures fourragères. Seulement 10 % des cultures fourragères ont reçu un apport en eau.

DÉFINITIONS

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à trois critères :

- elle a une activité agricole : soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif,
- elle atteint une certaine dimension : soit 1 ha de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole :

- les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les co-exploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation,
- les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet,
- les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur une année.

La production brute standard (PBS) est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations et permet de les classer en petites quand elle est inférieure à 25 000 €, moyennes, quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 €, et en grandes quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).

La mesure des cheptels en **unité de gros bétail** (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.



Environ 200 exploitations sont engagées en agriculture biologique et 250 envisagent une conversion dans les 5 ans.

Les trois quarts sont des exploitations d'élevage, avec une dominante bovins lait, suivie des élevages ovins ou caprins.



166 exploitations produisent sous AOP (hors viticulture), principalement pour le lait avec quatre fromages : Fourme de Montbrison, Fourme d'Ambert, Rigotte de Condrieu, fromage Charolais et pour la viande, le boeuf de Charolles.



335 exploitations produisent sous qualité label rouge dont : 80 % pour les bovins, 13 % pour les volailles.

Agreste : la statistique agricole

Pour en savoir plus

Suivez l'actualité du recensement sur
www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
et www.agreste.agriculture.gouv.fr

Cartes, tableaux, données de cadrage et détaillées sont à votre disposition

Résultats semi-définitifs au 15/08/2011

© AGRESTE 2011 - 3,50 €



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes

Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective
Cité administrative 165 rue Garibaldi BP 3020
69401 LYON CEDEX 03

Tél : 04 78 63 25 35 • Fax : 04 78 63 34 37

E-mail : sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de citer la source : Agreste

Directeur de la publication : Gilles PELURSON

Rédaction : Chantal DROUIN

Composition : Carole GUILLAIN

Cartographie : Catherine PERILLAT

Photo : Draaf Rhône-Alpes

N° CPPAP : 1260 AD

Dépôt légal : Novembre 2011

ISSN : 1295-9049